

PAC

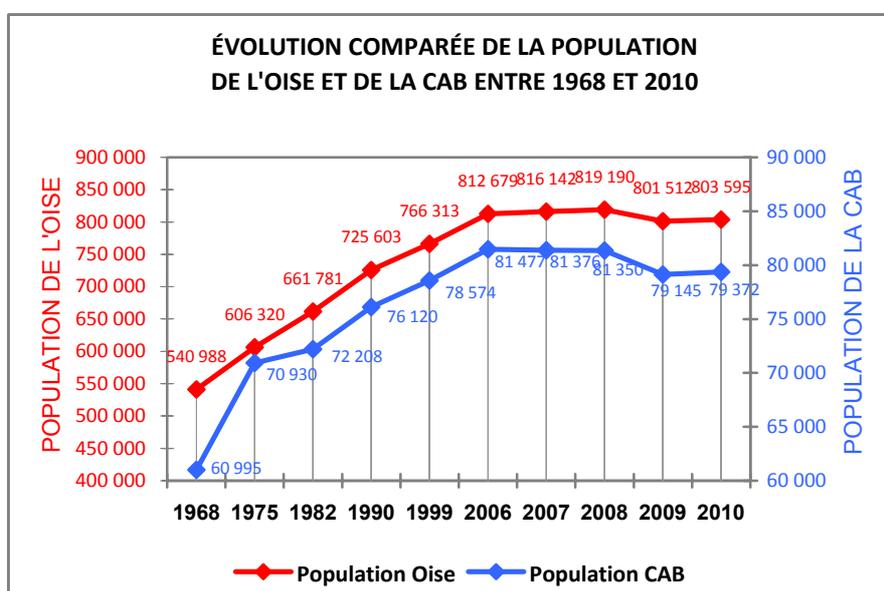
PORTER A CONNAISSANCE

1. - DÉMOGRAPHIE

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis comprend 31 communes, soit 4.5 % du nombre total de communes de l'Oise (693 communes).

Avec une population municipale de 79 372 habitants (population légale 2013 – statistiques 2010) la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis constitue la première agglomération de l'Oise, et représente 9.88 % de la population du département.

Toutefois, alors que la population de l'Oise a augmenté de 1.35 % entre 2006 et 2010, celle de la CAB est restée stable (0.02 % d'augmentation). Entre 1999 et 2009, la variation moyenne annuelle de population a été de + 0.1 %, avec un solde naturel de + 0.7 % compensé par un solde des entrées-sorties de – 0.6 %.



Avec 258 habitants au km², la CAB a une densité presque deux fois supérieure à celle du département (136.8 hab. / km²). Cette forte densité est évidemment due à la concentration de population de Beauvais, qui, avec près de 57 000 habitants, rassemble 69 % de la population totale de l'agglomération.

Beauvais, préfecture du département de l'Oise, est un pôle urbain important, isolé dans un environnement rural de petits bourgs, tous compris entre 150 et 2 850 habitants. Sur les 31 communes que compte l'agglomération, seulement 11 dépassent les 1000 habitants, dont Beauvais, qui atteint 56 181 habitants, soit 69 % de la population de la CAB. La densité de la CAB est de 258 hab./km², soit le double de celle de l'Oise, mais très loin de la densité de la CAC qui dépasse les 2 100 habitants au km². Toutefois, la commune de Beauvais a une densité de 1 635 hab./km².

La baisse de population de la ville-centre (Beauvais a perdu 1.30 % de sa population, soit 738 habitants entre 2006 et 2010), n'a pas été compensée par les légères augmentations de population des communes avoisinantes.

Population 2010 des communes de la CAB (Source INSEE)			
Par ordre décroissant de population			
CAB	79 372	Aux Marais	734
Beauvais	54 711	Saignies	719
Auneuil	2 797	Herchies	614
Milly-sur-Thérain	1 698	Auteuil	591
Saint-Paul	1 579	Le Mont-Saint-Adrien	580
Allonne	1 572	Frocourt	558
Goincourt	1 236	Fouquénies	437
Troissereux	1 152	Saint-Germain-la-Poterie	420
Warluis	1 121	Bonlier	400
Tillé	1 102	Guignecourt	385

Saint-Martin-le-Nœud	1 055	Saint-Léger-en-Bray	378
Rochy-Condé	1 035	Pierrefitte-en-Beauvaisis	375
Therdonne	935	Juvignies	290
Rainvillers	872	Nivillers	190
Berneuil-en-Bray	789	Maisoncelle-Saint-Pierre	157
Verderel-lès-Sauqueuse	740	Fontaine-Saint-Lucien	150

2. - COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc total de logements de la CAB

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe 10.5 % des logements du département de l'Oise, à rapporter aux 9.89 % de population. A noter le déséquilibre résidant dans le rapport entre la ville-centre et les 30 autres communes. Alors que Beauvais regroupe 72 % des logements de l'agglomération, les 30 autres communes se répartissent les 28 % restants.

Évolution du parc total de logements de la CAB entre 1999 et 2010 (Source : INSEE 2010)		2010	2009	2008	2007	2006	1999
Département de l'Oise		346 299	342 914	338 695	334 609	331 529	311 064
CA du Beauvaisis		36 265	35 846	35 524	35 161	34 874	32 955
60009	Allonne	643	635	613	602	591	496
60029	Auneuil	1 147	1 113	1 095	1 082	1 081	1 020
60030	Auteuil	224	222	222	220	218	200
60703	Aux Marais	312	297	297	294	291	259
60057	Beauvais	25 918	25 661	25 589	25 399	25 240	24 020
60063	Berneuil-en-Bray	338	340	326	324	321	309
60081	Bonlier	155	151	146	135	133	131
60243	Fontaine-Saint-Lucien	69	65	65	66	66	60
60250	Fouquénies	196	199	188	181	183	173
60264	Frocourt	207	194	186	172	173	170
60277	Goincourt	536	549	547	544	512	495
60290	Guignecourt	154	157	148	149	149	143
60310	Herchies	248	245	231	243	237	213
60328	Juvignies	119	117	114	103	104	100
60376	Maisoncelle-Saint-Pierre	66	67	66	65	64	60
60403	Milly-sur-Thérain	697	701	679	675	670	598
60428	Le Mont-Saint-Adrien	248	244	246	247	232	229
60461	Nivillers	83	86	80	77	76	76
60490	Pierrefitte-en-Beauvaisis	144	146	147	147	147	136
60523	Rainvillers	366	364	349	344	342	321
60542	Rochy-Condé	440	415	364	354	345	274
60576	Saint-Germain-la-Poterie	192	182	177	176	176	174
60583	Saint-Léger-en-Bray	141	134	126	119	120	110
60586	Saint-Martin-le-Nœud	412	396	396	393	389	346
60591	Saint-Paul	664	622	608	595	591	535
60609	Savignies	333	340	347	331	326	321
60628	Therdonne	412	410	403	399	395	356
60639	Tillé	487	481	474	466	449	444
60646	Troissereux	492	489	487	468	464	441
60668	Verderel-lès-Sauqueuse	319	322	303	304	303	278
60700	Warluis	502	503	505	485	488	467

Les résidences principales

Le parc de résidences principales du département de l'Oise est passé entre 1999 et 2010 de 280 256 logements à 316 195 logements, soit une progression de 12.82 %. Sur la même période, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a vu ses résidences principales augmenter de 9.41 %. Cette progression s'est ralentie sur les dernières années, passant pour le département à 1.02 % entre 2008 et 2009 et 0.78 % entre 2009 et 2010. Sur la même période, la CAB est passée de 0.31 % à 0.82.

A l'intérieur de la communauté d'agglomération, l'évolution des communes a été très variable. Ainsi, alors que Beauvais, qui connaissant une régression du nombre de RP entre 2007 et 2009 voyait une faible augmentation entre

2009 et 2010 (0.63 %, soit 147 logements) d'autres communes ont connu une progression spectaculaire (Rochy-Condé est passée de 244 résidences principales en 1999 à 402 en 2010, soit une progression de près de 65 %) ou très forte (entre 18 % et 35 % pour Fontaine-Saint-Lucien, Allonne, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Paul, Frocourt, Saint-Martin-le-Nœud, Aux Marais, Milly-sur-Thérain, Herchies, Bonlier).

Globalement, entre 1999 et 2010, le parc de résidences principales des deux tiers des communes de la CAB a connu une progression supérieure à la moyenne départementale. Mais comme les communes les plus importantes – en particulier Beauvais – ont subi un tassement du nombre de résidences principales, la forte progression de certaines petites communes n'a pas impacté le pourcentage global de résidences principales de la CAB.

Il reste qu'entre 2009 et 2010, les communes de Frocourt, Fontaine-Saint-Lucien, Saint-Paul, Saint-Léger-en-Bray, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Aux Marais, Saint-Martin-le-Nœud, Bonlier, Auneuil ont eu une progression du nombre de résidences principales entre 2 % et 7.2 %.

EVOLUTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ENTRE 1999 ET 2010 (source : INSEE)		% des RP 2010	2010	2009	2008	2007	2006	1999
Département de l'Oise			316 195	313 741	310 576	307 470	304 662	280 256
CA du Beauvaisis			33 189	32 918	32 817	32 722	32 571	30 335
60009	Allonne	1.83%	608	601	580	569	558	462
60029	Auneuil	3.23%	1 071	1 050	1 033	1 021	1 020	935
60030	Auteuil	0.62%	206	204	204	202	200	182
60703	Aux Marais	0.89%	296	283	283	280	277	248
60057	Beauvais	70.80%	23 498	23 352	23 478	23 548	23 525	22 072
60063	Berneuil-en-Bray	0.92%	304	305	290	288	286	261
60081	Bonlier	0.45%	148	145	142	132	130	125
60243	Fontaine-Saint-Lucien	0.19%	62	58	58	59	58	46
60250	Fouquénies	0.57%	190	195	185	178	180	167
60264	Frocourt	0.60%	200	187	179	166	166	159
60277	Goincourt	1.53%	506	519	517	515	484	468
60290	Guignecourt	0.45%	149	152	143	144	144	139
60310	Herchies	0.71%	235	232	219	231	225	198
60328	Juvignies	0.33%	108	107	106	97	98	93
60376	Maisoncelle-Saint-Pierre	0.18%	61	62	61	60	59	53
60403	Milly-sur-Thérain	1.99%	660	665	644	639	633	553
60428	Le Mont-Saint-Adrien	0.71%	234	230	232	235	220	217
60461	Nivillers	0.24%	80	84	80	77	76	74
60490	Pierrefitte-en-Beauvaisis	0.41%	137	139	140	139	139	122
60523	Rainvillers	1.03%	342	343	330	326	324	306
60542	Rochy-Condé	1.21%	402	380	333	323	314	244
60576	Saint-Germain-la-Poterie	0.51%	168	159	155	154	154	155
60583	Saint-Léger-en-Bray	0.40%	132	124	116	108	109	102
60586	Saint-Martin-le-Nœud	1.21%	402	388	388	385	380	332
60591	Saint-Paul	1.88%	623	584	571	559	554	492
60609	Savignies	0.89%	296	302	308	291	286	288
60628	Therdonne	1.15%	383	383	377	373	368	327
60639	Tillé	1.41%	470	464	457	450	434	422
60646	Troissereux	1.39%	461	461	461	446	442	408
60668	Verderel-lès-Sauqueuse	0.89%	295	299	281	283	282	256
60700	Warluis	1.39%	460	462	463	444	447	429

Un peu plus de 70 % des résidences principales de la CAB sont concentrées sur la seule commune de Beauvais. En nombre de résidences principales, seule la commune d'Auneuil dépasse les 1 000 logements, et les 29 autres communes de l'Agglomération ont entre 700 et 66 logements.

A la lecture du tableau ci-dessus, on peut voir qu'un tiers des communes s'échelonnent entre 400 et 700 logements, un tiers entre 200 et 400 et le dernier tiers entre 60 et 200 logements.

C'est dire l'importance de l'urbanisation de la commune principale, et le déséquilibre existant avec les autres communes qui constituent l'agglomération.

Les statuts des autres logements hors résidences principales

Concernant les proportions des autres statuts des logements, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se situe dans la moyenne départementale en ce qui concerne le rapport entre le parc total de logements et le parc total de résidences principales : 91.52 % des logements de la CAB sont utilisés comme résidence principale, contre 91.31 % dans le département de l'Oise.

Par contre, avec seulement 448 logements, la proportion de résidences secondaires et de logements occasionnels est très inférieure à la moyenne de l'Oise, 1.24 % contre 2.70 %.

Enfin, plus important, la part des logements vacants de la CAB est légèrement supérieure à la moyenne départementale : 7.25 % des logements sont vacants contre 6 % dans l'Oise. Il est à noter que c'est Beauvais qui a la plus forte proportion de logements vacants de la CAB, avec 8.49 %.

L'occupation des logements

En 2010, l'INSEE dénombrait dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis 76 542 habitants répartis en 33 189 ménages, soit une taille moyenne de 2.31 personnes par ménage.

La taille moyenne des ménages a subi une diminution constante dans l'Oise entre 2006 et 2010, passant de 2.53 personnes par ménage à 2.48 en 2010. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a toujours eu une taille des ménages plus faible que la moyenne du département : elle est passée de 2.35 personnes par ménage en 2006 à 2.31 en 2010.

Dans la CAB, 18 communes sur 31 ont une taille de ménages comprise entre 2.51 et 2.87 personnes par ménage. La commune de Beauvais, avec 23 498 ménages regroupant 51 959 personnes en 2010 a la taille moyenne de ménages la plus basse de toute la communauté d'agglomération, avec 2.21 personnes par ménage.

La vacance des logements

Au 1^{er} janvier 2009, on constatait une vacance de 3 368 logements sur le territoire de la CAB. Cette vacance se répartissait en 2 313 logements sur le parc privé et 998 logements sur le parc HLM (et 57 logements sur le parc communal). La plus forte vacance est sur le territoire de Beauvais, qui regroupe 84.12 % des logements vacants, dont 1 840 sur la parc privé et 954 sur le parc HLM.

Dans l'Oise, la vacance totale est estimée à plus de 26 000 logements en 2009, soit 7.7 % du parc total de logements.

3. LE PARC SOCIAL

Le parc de logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est le second du département de l'Oise.

Au 1^{er} janvier 2012, le parc de la CAB comportait 9 959 logements, soit 15.95 % du parc social de l'Oise (62 443 logements).

La CAB arrive immédiatement après la Communauté de l'Agglomération Creilloise (13 007 logements), et devant l'Agglomération de la Région de Compiègne (8 719 logements).

La répartition des logements sociaux sur le territoire de la CAB

Sur les 31 communes que compte la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 19 communes ont des logements locatifs sociaux. Ce nombre est en légère augmentation par rapport à 2011, puisque deux communes (Le Mont-Saint-Adrien et Saint-Léger-en-Bray) ont fait construire des logements sociaux. Quoi qu'il en soit, la répartition entre les communes du parc social fait ressortir un très important déséquilibre.

En effet, 95 % du parc social est concentré sur la ville-centre (9 452 logements), les trente autres communes ne comptant que 507 logements. A noter que la deuxième commune de la CAB en nombre de logements sociaux, Auneuil, n'en compte que 231, et la troisième, Milly sur Thérain, 65. Le parc social des autres communes s'échelonne entre 40 et 1 logement !

Lorsqu'on examine la répartition interne des logements sociaux, un autre déséquilibre existe même à l'intérieur de Beauvais : 56 % des LLS sont concentrés sur les deux Zones Urbaines Sensibles de Saint-Jean et Argentine, les autres quartiers de la commune se partageant les 45 % de logements restants.

Concernant le rapport entre logements collectifs et individuels, dans l'Oise, 85 % des logements sociaux sont collectifs et 15 % individuels. Cette proportion est légèrement supérieure sur le territoire de la CAB (87 % - 13 %), sans toutefois atteindre le niveau de la Communauté Creilloise : 94 % collectifs – 6 % individuels.

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX <i>(Source : RPLS au 1/1/2012)</i>	Parc total au 01/01/2012	Collectifs	Individuels	En ZUS	Hors ZUS
Département de l'Oise	62 443	52 907	9 536	16 572	45 871
Total CAB	9 959	8 665	1 294	5 528	4 431
Beauvais	9 452	8480	972	5528	3924
Auneuil	231	54	177		231
Milly-sur-Thérain	65	43	22		65
Rochy-Condé	40	32	8		40
Saint-Paul	32		32		32
Troissereux	25	24	1		25
Tillé	24		24		24
Savignies	18	13	5		18
Allonne	13	5	8		13
Goincourt	10		10		10
Rainvillers	10		10		10
Herchies	8		8		8
Saint-Martin-le-Noëud	8	7	1		8
Saint-Léger-en-Bray	7	2	5		7
Le Mont-Saint-Adrien	6		6		6
Berneuil-en-Bray	5	5			5
Aux Marais	3		3		3
Auteuil	1		1		1
Frocourt	1		1		1

Typologie des logements sociaux

Types de logements sociaux	Département de l'Oise (62 443 logements)		Communauté d'Agglo. du Beauvaisis (9 959 logements)	
	Nombre	%	Nombre	%
1 pièce	3 319	5.32%	635	6.38%
2 pièces	10 465	16.76%	1 678	16.85%
3 pièces	21 567	34.54%	3 357	33.71%
4 pièces	19 148	30.66%	3 027	30.39%
5 pièces	7 023	11.25%	1 045	10.49%
6 pièces et +	915	1.47%	217	2.18%

La typologie des logements de la CAB est très proche des moyennes départementales. Le déficit est surtout sensible dans les logements moyens (3 pièces).

4. – LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le quartier Saint Jean, objet de ce PRU, est situé au sud du centre-ville et de l'agglomération, face aux terrains agricoles. Construit sur un plateau, il est isolé du centre-ville par la topographie. Ce quartier est en proie à un déficit d'image : manque de services à la personne, mauvaise accessibilité vers l'agglomération, concentration de logements sociaux et de personnes très précarisées. Les réponses apportées par le projet de rénovation urbaine : • le désenclavement du quartier par le prolongement des boulevards urbaine de la Ville vers le sud et la déviation de Beauvais, • la réorganisation de la voirie et la création d'un lieu de vie central , qui accueillera un centre commercial (issu en partie de la délocalisation de petites structures commerciales éparpillées sur le quartier), • la diversification des logements y est importante ainsi que le desserrement de l'offre sociale : 318 logements sociaux sont démolis, • le complément des équipements de quartier (mairie, maison de l'emploi, accueil des associations), la rénovation des équipements scolaires, sportifs et culturels, • l'implantation d'équipements et d'activités à l'échelle de la Ville comme le nouvel Hôtel de Police, les locaux d'activités tertiaires.

En outre, le projet proposé s'articule autour d'une recomposition urbaine très importante du centre et du nord ouest du quartier. Il vise notamment à réunifier les différents îlots qui cohabitent actuellement, de nombreuses voies en impasse sont retravaillées et la production d'espaces publics, clairement identifiés en tant que parc et jardin est programmée. L'un des atouts dans la mise en œuvre du programme est la caserne AGEL, qui propose un foncier important pour un renouvellement urbain et l'accueil de programmes diversifiés. La nouvelle centralité sur l'emplacement de l'ex caserne permet l'implantation d'activités économiques et commerciales. A terme, les objectifs du projet sont une importante réhabilitation du logement (1151 logements réhabilités sur 2082) et un desserrement en offre sociale, accompagné par une diversification des produits logements. 318 démolitions sont prévues, dont 60 suppressions de logements dans le

cadre d'une restructuration lourde de 3 immeubles, pour une reconstruction sur site de 94 logements sociaux et l'accueil de 152 logements privés et 72 PLS. Il est à noter que 39% des 304 logements locatifs sociaux en reconstitution seront situés hors de la ZUS du quartier Saint Jean, dans d'autres secteurs de la ville de Beauvais. Les opérations d'un montant global de travaux de 116 millions d'euros, financées par l'ANRU à la hauteur de 31,6 millions d'euros, sont engagées à la hauteur 98% à fin décembre 2012.

L'achèvement complet de l'ensemble des travaux est prévu début 2015. Une démarche d'élaboration d'un Plan stratégique local (PSL) a été lancée par la ville de Beauvais. Le PSL est un document de prospective qui vise à pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du PRU, et à étendre le bénéfice des méthodes de réflexion et de travail mises en oeuvre à d'autres quartiers. Cette étude constituera le socle de la prochaine contractualisation de la politique de la ville sur le territoire de la CAB.

5. – LA DÉLÉGATION DES AIDES A LA PIERRE

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a été approuvé en 2010 et rendu exécutoire le 30 mai 2010.

A la suite de l'approbation du PLH, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a sollicité une délégation de compétences lui permettant de décider de l'attribution des aides publiques prévues à l'article L 301-5-1 du CCH : Aides à la pierre et aides à l'habitat privé (ANAH), à l'exception des aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). La CAB a été désignée comme délégataire depuis le 31 janvier 2006 pour une durée de six ans. Ces délégations font chaque année l'objet d'avenants successifs de prorogation et concernent :

- La construction, l'acquisition, la réhabilitation et la démolition des logements (logements locatifs sociaux et logements-foyers),
- La location-accession,
- La rénovation de l'habitat privé,
- La création et l'amélioration de places d'hébergement

En outre, le délégataire procède à la notification de ces aides aux bénéficiaires.

Sur la période 2006-2012, la programmation des aides publiques a permis d'engager le financement de :

Commune	Total financé	PLUS	PLAI	PLS	Autres
Total	1 678	563	151	780	184
Allonne	29	20	4	5	
Auneuil	23	13	5	4	1
Aux Marais	10	4	3	3	
Beauvais	1 389	431	110	689	159
Goincourt	4			4	
Juvignies	5	5			
Le Mont St Adrien	13	6		7	
Milly Sur Therain	21	15	6		
Rochy Conde	18	6	3	9	
Saint Germain La Poterie	12	3	3	6	
Saint Paul	12			12	
Savignies	24	16	4	4	
St Leger En Bray	7	5	2		
St Martin Le Nœud	8	8			
Therdonne	29	6	5	18	
Tille	34	5	3	2	24
Troissereux	40	20	3	17	

Le fonctionnement de la délégation des aides à la pierre sur le territoire de la CAB a entraîné la construction de 1 494 logements sociaux supplémentaires entre 2006 et 2012. A ce nombre s'ajoutent 184 opérations diverses (PALULOS, Amélioration de la Qualité de Service...), soit un total de 1 678 logements.

Dans l'exécution de la programmation 2006-2012, on constate que 83 % de la production de logements sociaux est concentrée sur Beauvais. La tendance au montage d'opérations dans les autres communes de la CAB s'est amorcée ces dernières années : en 2006-2007, seules deux communes en dehors de Beauvais étaient concernées. Le nombre de communes est progressivement passé à 4 ou 5 entre 2007 et 2011, pour atteindre 9 communes en 2012. Il semble important de continuer à travailler avec les collectivités et les bailleurs sociaux dans ce sens.

6. – OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La première OPAH de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, s'est déroulée de 2007 à 2009. Elle a été prorogée pour une durée d'un an, afin que la nouvelle OPAH coïncide avec la mise en application du Programme Local de l'Habitat.

À l'issue de l'étude pré-opérationnelle, une nouvelle OPAH a débuté en 2011 et s'est achevée en juin 2013.

Au titre de l'année 2012, les résultats ont été les suivants :

- Traitement de logements indignes (PO et PB) : Objectif : 2 logements – réalisés : 3 logements,
- Traitement de logements très dégradés (PO et PB) : Objectif : 3 logements. Réalisés : 1 logt,
- Travaux autonomie (PO) : Objectif : 3 logements Réalisés : 2 logements,
- Travaux économie d'énergie sur le Fonds d'aide à la rénovation thermique (PO) : Objectif 25 logements – réalisés : 10 logements.

(PO : Propriétaires Occupants – PB : Propriétaires Bailleurs)

7. – HABITAT INDIGNE

Depuis la création du guichet unique habitat indigne à la DDT, 33 signalements sont intervenus sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

- 14 logements à l'état de signalements,
- 5 logements ont fait l'objet d'un constat d'infraction aux règles du Règlement Sanitaire Départemental (Indécence),
- 1 habitation a été déclarée impropre à l'habitation,
- 1 habitation a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité remédiable,
- 1 logement a été estimé dangereux et a fait l'objet d'un signalement au Procureur de la République,
- 11 autres signalements ont été traités (dont 4 logements reconnus décents après visite), 2 familles ont été relogées, 2 logements ont fait l'objet de travaux avec relogement de la famille, 2 autres de travaux, 1 dont le locataire n'a pas pu être joint.

8. – LES ENJEUX DE L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DE LA CAB

L'objectif est de mettre des logements décents à disposition des habitants actuels et futurs du territoire, en développant plusieurs actions fondamentales :

- Favoriser la production de logements répondant aux besoins de la population (niveau de loyer, confort et typologie des logements, suivi du parcours résidentiel ...) dans un souci de mixité sociale,
 - Lutter contre l'étalement urbain, maîtriser la consommation et le coût du foncier et développer des politiques foncières prenant en compte les dynamiques résidentielles et économiques des ménages, et de nature à favoriser l'offre de logements, dans le parc public comme dans le parc privé,
 - Offrir des logements adaptés aux personnes défavorisées et aux populations spécifiques (personnes âgées, handicapées, ménages en difficultés ...) identifiées dans le Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD),
 - Assurer, au moyen des politiques initiées par l'Anah, la promotion d'un habitat de qualité par la réhabilitation du patrimoine bâti existant. Cet habitat doit répondre aux exigences actuelles, notamment en matière de performance énergétique.
 - Contribuer à la lutte contre l'habitat indigne, en particulier en animant le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et le Guichet unique qui en est l'organe exécutif.
 - Poursuivre les efforts engagés avec l'ANRU, au niveau local, notamment sur les dynamiques de production de logements sociaux et les efforts fournis sur les relogements avec la mise en place d'un travail en interbailleur.
 - Maintenir et améliorer la connaissance des copropriétés identifiées comme fragiles sur le territoire de la CAB, tout en mettant en oeuvre des outils de dépistage des problèmes et d'intervention afin d'éviter l'aggravation des dysfonctionnements et des dégradations constatés.
 - A partir des outils législatifs récemment mis à disposition des services de l'État (Loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement), contribuer à la production de logements sociaux par l'identification des terrains publics mobilisables suivie de l'élaboration d'opérations susceptibles d'y être développées.
 - Sur le territoire de la CAB, l'aire d'accueil (65 places) et l'aire de grand passage (150 places) conformes au schéma départemental révisé en 2011 ont été réalisées et mises en service. Il convient toutefois d'éviter que les gens du voyage en voie de sédentarisation n'occupent ces aires d'accueil, dès lors qu'ils n'ont pas pu trouver par ailleurs un habitat adapté à leur mode de vie. Il est important de pouvoir mettre à leur disposition une offre de logements décents, ainsi qu'un accompagnement social et éducatif adapté.
-